

Je suis enseignant dans le second degré public (CFC inclus), ou CPE, ou PSYEN, titulaire ou contractuel, et je souhaite formuler une demande de temps partiel de droit ou sur autorisation

Toutes les demandes sont désormais dématérialisées (suppression des formulaires papier).
Je saisis ma demande sur Colibris en me connectant sur le portail Arena - rubrique Enquêtes et pilotage / Colibris - Portail des démarches

Il s'agit d'un temps partiel de droit



Je saisis ma demande à tout moment de l'année

Il s'agit d'un temps partiel sur autorisation



Pour la prochaine rentrée scolaire
(mise en œuvre au 1^{er} septembre)

Je saisis ma demande pendant la campagne de recensement (janvier-mars)*

En avril, j'obtiens une réponse favorable à ma demande et ma situation administrative ne change pas à la rentrée

J'exerce à temps partiel sur autorisation au 1^{er} septembre

En avril, j'obtiens une réponse favorable à ma demande et en juin j'obtiens une mobilité intra-académique pour la rentrée

La décision d'avril devient caduque ; je saisis une nouvelle demande sur Colibris dès la publication des résultats du mouvement intra-académique ; je serai informé en juillet de la décision du rectorat



Pour l'année scolaire en cours
(mise en œuvre en cours d'année)

Je saisis ma demande à tout moment de l'année